

**Régate tour de l'Île d'Yeu**  
**SPORTS NAUTIQUES SABLAIS (SNSablais)**  
**Grade 5A**

**les 9 et 10 mai 2026**

**Entre la baie des Sables d'Olonne et le nord de L'Île d'Yeu**

## **AVIS DE COURSE**

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] signifie qu'un bateau ne peut réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (a)

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

### **1. RÈGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 sans objet
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 de l'heure légale coucher du soleil à l'heure légale du lever du soleil. (heure nuit le 9 mai : 21h17' ; heure jour le 10 mai 2026 : 6h16')
- 1.4 Les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) **catégorie 4 avec radeau**.
- 1.5 Les règlements fédéraux.
- 1.6 REV 2025-2028, le règlement OSIRIS
- 1.7 En cas de traduction de cet Avis de Course (AC), le texte français prévaudra.
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par tous moyens, y compris la VHF.

### **2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles
  - à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale ;
  - en version électronique sur le site des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique « [calendrier des régates](#) ».

### **3. COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le Site Internet des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique « [calendrier des régates](#) ».

3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

4.1 • Tous les bateaux en règle avec leur Autorité Nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

• Tous les bateaux L, R1, R2, R3, R4, B, C, D, E, F & G et/ou aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 0,7034 ou d'une longueur minimale de 6 mètres

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile : - soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage 4.2.2

Pour le bateau :

• le certificat de jauge ou de rating valide.

• si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant avec les droits requis au secrétariat des SNSablais pour une réception au plus tard à 17h le samedi précédant la régates.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le Site Internet des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique « calendrier des régates ».

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits au plus tard le samedi 09 mai à 17h.

4.6 sans objet

4.7 sans objet

#### 5. DROITS A PAYER

5.1 Tour de l'Île d'Yeu de nuit

Groupe Osiris Brut	à la régates
Os < 23.1	30€
Os ≥ 23.1	35€

5.2 Sans objet

6. **PUBLICITÉ [DP]**

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

6.2 sans objet

7. **SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES (sans objet)**

8. **PROGRAMME**

8.1 Confirmation d'inscription : le samedi 9 mai de 14h à 17h

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : du début de la confirmation à la fin de confirmation des inscriptions.

8.3 Jours de course : le samedi 9 et le dimanche 10 mai 2026

8.4 Nombre de courses : 1

8.5 Briefing à 18h

8.6 L'heure du signal d'avertissement est prévue le samedi 9 mai à 20h

8.7 Départs décalés et horaire indiqué pour chaque concurrent lors du briefing et affichage lors du briefing et sur le site des SNSablais, [page de la course](#)

9. **CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT**

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du début de la confirmation des inscriptions à la fermeture des réclamations.

9.3 Les bateaux peuvent être présentés pour établissement du certificat de jauge ou contrôle : contact 06.07.21.46.38 pour rendez-vous (Thierry Meunier, délégué OSIRIS ligue 07)

9.4 L'équipement d'une VHF fixe en veille sur le canal de course et sur le canal 16 est obligatoire ainsi qu'une VHF portable d'une puissance minimale de 5W à disposition.

9.5 sans objet

10. **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT (sans objet)**

11. **LIEU**

Le départ est donné en baie des Sables d'Olonne.

12. **PARCOURS**

Départ au sud de la Nouch Sud

Bouée de dégagement éventuelle

Bouée cardinale sud "Petite Barge" à laisser à tribord

Laisser la cardinale sud Pilours à tribord

Laisser la cardinale sud Pont d'Yeu à tribord

Laisser la cardinale Est des Parcs à babord 46°42,544' N, 2°16,904' W

Bouée cardinale nord Mayance à laisser à babord

Nord de Yeu et ses dangers :

○ Plateau des grands Champs à contourner à babord 46° 44' 720 N, 2° 22' 134 W

○ Plateau des chiens Perrins Nord à laisser à babord 46° 44' 388 N, 2° 24' 531 W

○ Tourelle des chiens Perrins à laisser à babord

○ Plateau des chiens Perrins ouest à laisser à babord 46° 43' 759 N, 2° 25' 480 W

Parer largement la côte ouest d'Yeu, ses dangers et sa zone de pêche :

○ Plateau des Trupailles ouest à laisser à babord 46° 42' 228 N, 2° 24' 659 W

○ Plateau de la Pointe du Chatelet à laisser à babord 46° 41' 937 N, 2° 23' 325 W

○ Plateau de la Pointe de la tranche à laisser à babord 46° 40' 988 N, 2° 20' 207 W

Bouée cardinale sud "Petite barge" à contourner à bâbord  
Bouée Nouch Sud à contourner à bâbord  
Arrivée Jean-Marthe à bâbord et bateau comité à tribord

### 13. **SYSTÈME DE PÉNALITÉS**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 14. **CLASSEMENT ET GROUPES DE CLASSEMENT** 14.1

sans objet

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 sans objet

14.4

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.

□ Un classement monotype pourra être effectué si au moins 5 bateaux dans la série. □

Groupe de classement

Flotte 1	Osiris Brut < 23.1
Flotte 2	Osiris Brut ≥ 23.1

### 15. **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS** (sans objet)

### 16. **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le Comité de Course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

### 17. **EMPLACEMENTS**

Pour les bateaux extérieurs au port, Port-Olona offre une place, la veille de l'épreuve.

### 18. **LIMITATION SORTIE DE L'EAU**

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

### 19. **PROTECTION DES DONNÉES**

#### 19.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités

#### 19.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'Autorité Organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles

## 20. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. ». En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 21. PRIX

Les prix fournis par nos partenaires seront distribués par l'Autorité Organisatrice.

## 22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations contacter :

Caroline au bureau des SNSablais 02.51.21.63.00

ou Philippe DESLANDES au 06 09 65 19 45

### **Annexe tour de Yeu, ses zones de pêche et ses dangers :**

